

Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI)

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

L'indice du Baromètre des affaires de la FCEI est en perte de vitesse pour le quatrième mois d'affilée et s'est inscrit en juillet à son niveau le plus bas depuis trois ans, ce qui signifie que les petites et moyennes entreprises (PME) se montrent inquiètes au sujet de l'économie et prudentes concernant leurs projets futurs. Il faut également en conclure que la croissance de l'économie ralentit et pourrait même être nulle. Le gouvernement doit donc s'attaquer aux questions qui importent aux PME pour que celles-ci puissent témoigner d'une nouvelle confiance dans l'économie canadienne. Les principales priorités de nos 109 000 membres sont les impôts, la paperasserie, le déficit et l'endettement du gouvernement et l'assurance-emploi (AE). Dans le présent mémoire, nous proposerons des idées visant chacun de ces domaines. Premièrement, alors que le taux général de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a diminué, les avantages du taux d'imposition s'appliquant aux petites entreprises ont été progressivement nivelés. Bien que nous appuyions la réduction du taux général, il y a de bonnes raisons justifiant un faible taux d'imposition pour les petites entreprises. Par exemple, il aide à compenser les frais relativement élevés de la paperasserie assumés par ces entreprises et à reconnaître que celles-ci ne sont pas toujours en mesure de tirer profit de certaines concessions fiscales et crédits d'impôt comme les grandes entreprises peuvent le faire. Une baisse graduelle du taux s'appliquant aux petites entreprises aiderait à rétablir la valeur de cette importante mesure fiscale. Une autre mesure fiscale qui s'est révélée efficace et qui a été bien accueillie par nos membres a été le taux de déduction pour amortissement (DPA) de 100 % applicable aux dépenses en technologie. Nous encourageons le gouvernement fédéral à envisager le rétablissement de cette mesure comme moyen de stimuler l'innovation et l'investissement, surtout en période d'incertitude économique. Le crédit d'AE à l'embauche pour les petites entreprises a été un autre dispositif fiscal auquel nos membres ont fait bon accueil. L'AE est un impôt sur la masse salariale et a donc un effet particulièrement préjudiciable puisqu'il s'applique à une entreprise dès lors qu'elle embauche un travailleur. De fait, nos membres nous ont dit que les impôts sur la masse salariale ralentissent la croissance de leurs entreprises. Nous recommandons donc que le crédit d'AE à l'embauche soit maintenu tant et aussi longtemps que les taux de l'AE continuent de croître.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

La FCEI croit fermement qu'une réduction de l'impôt sur la masse salariale encouragera les PME à embaucher plus de travailleurs. Le crédit d'AE à l'embauche a été très bien accueilli par l'ensemble des PME, mais surtout par celles qui ont indiqué vouloir accroître leurs activités, même pendant la

récession. La FCEI se réjouit que le gouvernement ait pris des mesures pour réduire autant que possible l'incidence des augmentations prévues des primes d'AE. Cette mesure, comme le crédit d'AE à l'embauche, a eu pour conséquence qu'il n'y a pas eu d'augmentation des primes d'AE ces quatre dernières années pour les entreprises les plus petites, qui sont les plus durement frappées par les impôts sur la masse salariale. Tout en se réjouissant de ce progrès, la FCEI ne s'oppose pas moins au principe des augmentations du taux de l'AE en raison des importants excédents accumulés dans les comptes de l'AE avant 2008. La FCEI croit que le crédit d'AE à l'embauche devrait être maintenu tant et aussi longtemps que les taux de l'AE continuent d'augmenter et demeure fermement opposée à toute augmentation des cotisations au Régime des pensions du Canada(RPC)/Régime des rentes du Québec (RRQ). Des études effectuées par la FCEI indiquent que chaque augmentation d'un point de pourcentage des cotisations d'employeur et d'employé coûterait environ 220 000 années-personnes d'emplois. Étant donné le climat actuel d'incertitude économique, il ne conviendrait pas d'augmenter un tel impôt sur la masse salariale à ce stade. L'adoption récente du projet de loi C-311, Loi modifiant la Loi sur l'importation des boissons alcoolisées, indique qu'il y a encore beaucoup d'obstacles au commerce interprovincial. La FCEI estime qu'un effort concerté de toutes les provinces et du gouvernement fédéral en vue de réduire ces obstacles produirait de très bons résultats. Les membres de la FCEI appuient également les efforts constants du gouvernement en vue de conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. Il s'agit là d'un excellent moyen de stimuler la croissance de l'économie. Il importe au plus haut point que l'on tienne compte des vues des PME dans toutes ces négociations si on veut faire en sorte que leurs difficultés ne soient pas ignorées dans les accords définitifs.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

La pénurie croissante de travailleurs qualifiés et de main-d'œuvre est une préoccupation majeure des membres de la FCEI, et pas uniquement de ceux des provinces de l'Ouest. Plusieurs entreprises de la région atlantique et du Québec tablent sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Bien qu'il y ait plusieurs raisons qui expliquent pourquoi les entreprises se heurtent à des pénuries de main-d'œuvre, les PME partout au Canada ont besoin de gens qui sont prêts à travailler et ce besoin ne fera qu'augmenter à mesure que la population vieillit. Il n'y a pas de solution particulière à ce problème, mais nous devons chercher des moyens de mieux intégrer ceux qui sont sous-employés, comme les personnes handicapées, les autochtones et les travailleurs relativement âgés. Nous devons aussi améliorer l'accès aux travailleurs étrangers. Un des moyens que l'on pourrait utiliser pour faciliter l'accès des PME aux travailleurs étrangers consisterait à élargir le processus d'avis concernant l'impact sur le marché du travail de manière à y inclure les travailleurs relativement moins qualifiés (Classification nationale des professions «CNP» : classes C et D). Les réponses aux questionnaires de la FCEI indiquent que la plus forte demande de main-d'œuvre concerne ces catégories de travailleurs semi-qualifiés et relativement peu qualifiés. Une autre question importante pour les PME est la relève. Selon les études de la FCEI, environ deux tiers des propriétaires de PME projettent de quitter leurs entreprises au cours des 10 prochaines années. Malheureusement, certaines des règles relatives au transfert de propriété d'une entreprise à la prochaine génération sont problématiques et leur mise en œuvre pourrait être coûteuse. Par exemple, certaines PME signalent qu'il est plus facile et moins cher de vendre leur entreprise à un intérêt étranger qu'à un membre de leur propre famille. Un autre outil important est l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC). Toutefois, elle est parfois difficile à mettre en œuvre et n'a pas été pleinement indexée à l'inflation. La FCEI recommande que l'ECGC soit indexée à l'inflation, que sa portée soit élargie pour y inclure au moins certains actifs et qu'elle soit simplifiée. Enfin, maintenant que la Loi sur les régimes de pension agréés

collectifs a été adoptée, le gouvernement fédéral devrait insister pour que toutes les provinces adoptent des lois qui soient aussi conformes que possible au cadre initial. Si chaque province adopte un régime différent, la complexité s'en trouvera accrue, ce qui risque de décourager certaines entreprises, notamment celles qui sont présentes dans plusieurs provinces, de tirer profit de cette possibilité.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

À l'échelon national, la paperasserie est un des principaux obstacles à la productivité. Après le poids total des impôts, il s'agit là du deuxième plus important enjeu pour les PME puisqu'il représente un coût annuel de 30 milliards de dollars pour les entreprises canadiennes. Chaque exigence nouvelle a pour effet de soustraire le propriétaire de l'entreprise à la gestion de celle-ci. Au début de 2012, le gouvernement a été saisi des recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse. Pourtant, il n'en est résulté aucune mesure autre que la mise en œuvre de la règle « un pour un ». La FCEI souhaite que le gouvernement mette en œuvre toutes les recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse, mais surtout celles qui portent sur l'obligation de rendre des comptes : bref, il faut assurer un leadership politique constant et évaluer en permanence le fardeau de la paperasse, réduire la paperasse en adoptant des cibles de réduction et en utilisant efficacement la règle du « un pour un » et améliorer le service à la clientèle en maintenant des normes claires de service et des examens fondés sur un langage simple. Certes, la réduction effective de la paperasse est un projet à multiples facettes mais il demeure que toutes ces lourdeurs administratives sont constamment décrites par les PME comme un obstacle à la croissance. Dans bien des cas, le changement requis n'est pas lié à une règle ou à un règlement, mais plutôt à la façon dont on exerce la supervision. La mise en œuvre d'une culture de service à la clientèle efficace allant au-delà de la satisfaction du client (c'est-à-dire du contribuable) aiderait beaucoup les PME à se conformer à la réglementation. Nous sommes heureux de constater que l'Agence du revenu du Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont fait des efforts en vue de mettre en œuvre une version d'un « engagement en matière de services » qui clarifie les responsabilités de toutes les parties concernées et prévoit des recours en cas de désaccord. Ces genres d'outils peuvent encourager le respect des règles et réduire les frustrations et devraient être appliqués par d'autres ministères et organismes du gouvernement, comme Santé Canada, qui entretiennent des rapports avec les PME.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Le gouvernement doit éviter les grandes initiatives de stimulation des dépenses. Nous sommes heureux de constater que le déficit fédéral a été réduit ces deux dernières années. Nous recommandons fortement au gouvernement de continuer de se concentrer sur la suppression du déficit fédéral en 2015-2016, comme promis. Pour y parvenir, on pourrait s'attaquer au caractère inéquitable et insoutenable des pensions de retraite du secteur public. Nous avons appuyé les modifications proposées à ces pensions dans le budget de 2012, mais on n'a rien fait de plus. Nous recommandons fortement que le gouvernement procède aux modifications proposées (partage des cotisations à raison de 50/50, relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans, etc.), et d'envisager d'aller plus loin en adoptant des régimes à cotisation déterminée plutôt que des régimes à prestation déterminée pour les nouveaux employés, ce qui supprimerait la prestation de raccordement et augmenterait la transparence des finances des

régimes de retraite. Il faut que le gouvernement fédéral modernise et coordonne sa définition de « petite entreprise » et d'« employé ». La façon dont les organismes gouvernementaux déterminent ce qu'est une petite entreprise varie énormément, ce qui nuit aux microentreprises légitimes (les consultants en TI, les techniciens de l'industrie du spectacle, etc.). Alors que le Canada se transforme en économie du savoir, l'industrie des services continue de croître, comme aussi le nombre de personnes qui se définissent comme des travailleurs autonomes ou, selon la terminologie de l'ARC, des « entreprises de prestation de services personnels ». Les gouvernements doivent suivre le rythme de cette transformation; le monde du travail évolue. Revenu Québec a déjà commencé à rajuster son régime fiscal pour reconnaître la croissance de ce segment. L'ARC devrait faire de même. Nous sommes heureux de constater que le code de conduite sur les cartes de crédit et de débit est entré en vigueur en 2010. Le code s'est révélé très efficace concernant la protection du débit à faible coût et procure aux marchands un levier supplémentaire dans leurs négociations avec l'industrie des paiements. Toutefois, l'évolution de l'industrie exige une mise à jour du code. Le Bureau de la concurrence a récemment contesté les règles de Visa et de MasterCard concernant le « respect de toutes les cartes » et l'« absence de frais » et nous exerçons des pressions pour que l'on supprime ces règles. On doit assurer une plus grande surveillance des sociétés de traitement de cartes qui ont trouvé des façons de contourner le code. Enfin, il faudra adapter le code pour qu'il s'applique aux paiements par téléphone mobile qui seront bientôt admis.